



Fonds Régions et Ruralité

Entente de développement territorial incluant le volet Vitalisation

Priorités d'intervention de la MRC

La MRC adopte les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2025-2026 :

- o La révision des diverses planifications de la MRC ;
- o La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire ;
- o Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services ;
- o La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- o La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental ;
- o L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et le cas échéant, d'autres partenaires ;
- o Le soutien au développement ;
- o La réalisation des actions pour régler les problématiques relatives au transport, dont les coûts et l'accessibilité au territoire.